service ENFANCE JEUNESSE

Accueil périscolaire

Restaurant scolaire

Temps d'Activités Périscolaires

Transport ALSH vers Loireauxence

Garderie municipale

TAP : Temps d'Activités Périscolaires

De 7H00 à 9H00 ► Accueil périscolaire

De 9h00 à 12h00 ► Classe

De 12h00 à 13h45 ► Repas et pause méridienne

De 13h45 à 15h15 ► Classe

De 15h15 à 16h15 ► TAP

De 16h15 à 19h00 ► Accueil périscolaire

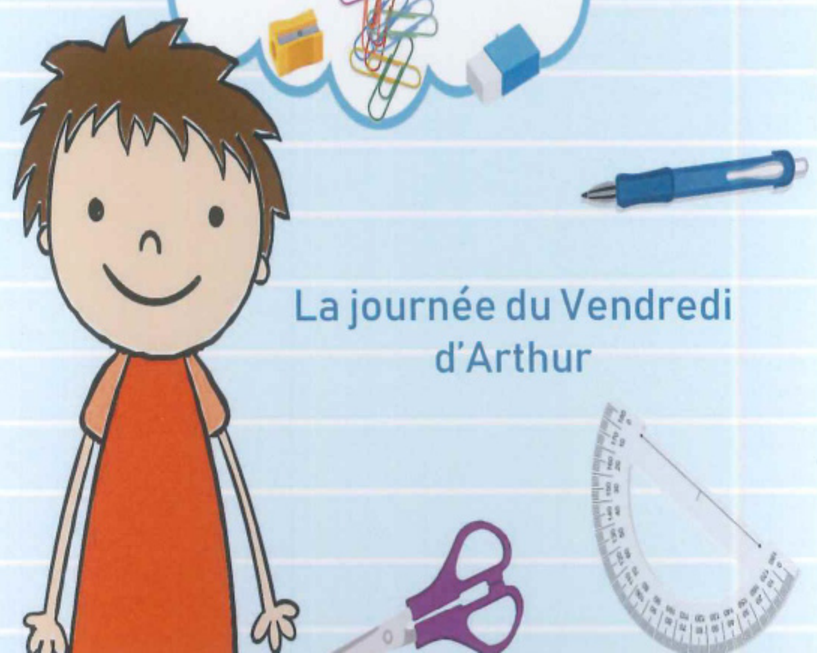

La journée du Vendredi d'Arthur

Montrelais
commune de Loire-Atlantique

Livret d'accueil

Mots de bienvenue

Chers parents,

De l'entrée en maternelle jusqu'au passage au collège, le parcours de vos enfants est jalonné de découvertes et d'apprentissages grâce au travail de la communauté éducative et des services de la Mairie via l'accueil périscolaire, la restauration scolaire, les TAP.... L'éducation se partage, nous avons tous un rôle à jouer ensemble.

L'éducation est une priorité pour la municipalité qui consacre et consacrera des moyens humains et matériels importants pour l'épanouissement de vos enfants dans le cadre réglementaire et législatif contraint que nous connaissons.

Dans cette optique, nous vous présentons ce nouveau livret d'accueil illustrant le parcours de vos enfants, anticipant vos interrogations et vous présentant les services proposés.

Comme chaque année, les services de la commune et l'équipe municipale seront mobilisés pour vous assurer une année scolaire sereine et réussie.

L'Équipe Municipale,

Accueil périscolaire

L'accueil périscolaire permet aux parents de déposer leurs enfants plus tôt le matin et/ou de les reprendre plus tard le soir. Ces temps sont encadrés par du personnel municipal qualifié et diplômé.
L'utilisation de l'accueil périscolaire n'est pas obligatoire pour les familles, celles qui décident de l'utiliser s'engagent à respecter le règlement (fourni lors des inscriptions pour l'année scolaire suivante).

Horaires :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :
Arrivée entre 7h00 et 9h00 ►► Départ entre 16h45 et 19h00
De 16h15 à 16h45 ►► Goûter (obligatoire)
Les mercredis : Arrivée entre 7h00 et 9h00

Inscription :

L'inscription s'effectue en début d'année sur le Portail Famille.
Pour une nouvelle inscription : remplir le dossier d'inscription disponible à la maire.
Possibilité de s'inscrire tous les jours ou de façon occasionnelle. Les inscriptions et annulations doivent se faire par le Portail Famille. Un code confidentiel est remis à chaque famille.

Tarif :

Il est voté par le conseil municipal pour l'année scolaire.
La facture est calculée en fonction du quotient familial retenu pour l'année scolaire en cours. Le tarif est fixé par enfant et par 1/4 d'heure et effectué automatiquement en fonction des informations recueillies par le pointage. Tout quart d'heure entamé est dû. Tarif consultable sur le site.

periscolaire@montrelais.fr

☎ 02.40.98 51 63

Réponse

Question : Sur le temps du périscolaire, Kélia peut-elle avancer ses devoirs ?

Oui, mais sans l'aide de l'animatrice

Les inscriptions et annulations 3 jours avant la date souhaitée

Restaurant scolaire

Les repas sont préparés par une société, ils sont livrés tous les jours. L'utilisation de la restauration scolaire n'est pas obligatoire pour les familles. Celles qui décident de l'utiliser s'engagent à respecter le règlement (fourni lors des inscriptions pour l'année scolaire suivante).

Horaires :

Restauration tous les jours, sauf le mercredi. Les enfants sont pris en charge de 12h00 à 13h45 . Deux services sont mis en place : au premier les enfants de PS à CE1, au deuxième les enfants de CE2 et CM2.

Inscription :

L'inscription ou annulation des repas se font sur le Portail Famille. Possibilité de s'inscrire tous les jours ou de façon occasionnelle en avertissant la veille avant 11h. Toute absence doit être signalée. Tout repas non décommandé en temps utile sera facturé.

Tarif :

Il est voté par le conseil municipal pour l'année scolaire.
Tarif consultable sur le site.

Réponse

Question : Que vont manger Noa et Emma à la cantine demain ?

Le menu équilibré et validé par une diététicienne est affiché à l'entrée de l'école et est accessible sur www.montrelais.fr

Temps d'Activités Périscolaires

L'organisation des temps d'activités périscolaires permet de proposer aux écoliers des activités variées (sport, art plastique, expression corporelle, jeux de société, ateliers manuels...). Les ateliers se déroulent le vendredi après la classe, salle « Les Roussoles » Ils sont organisés par cycle d'activités de 6 à 7 semaines (de vacances à vacances et ils sont facultatifs).

Horaires : Le vendredi de 15h15 à 16h15

Inscription : l'inscription est obligatoire, elle peut se faire par cycle. Dans ce dernier cas, une fiche d'inscription périodique est à remplir, fiche qui est donnée à tous les enfants par l'intermédiaire de l'école avant chaque vacance scolaire. Pas de rajout ou désistement en cours de période.

Tarif : 1 heure selon le quotient familial tarif consultable sur le site.

Transport vers l'ALSH de Loireauxence

Soucieux d'accompagner les familles, le conseil municipal a acté le 4 juillet 2022 la mise en place d'un service de transport avec l'entreprise RAVARD, afin d'accompagner les enfants inscrits à L'A.L.S.H de Loireauxence le mercredi pendant la période scolaire uniquement. L'enfant doit être inscrit au préalable à l'A.L.S.H pour le repas du midi et l'accueil l'après-midi. La prise en charge des enfants inscrits à l'A.L.S.H par le transporteur ne sera effective qu'après inscription par mail à la mairie une semaine avant le jour de prise en charge. A défaut d'inscription dans les délais, l'enfant ne sera pas pris en charge.

Tarif : gratuit, mais toute annulation pour quelque raison que ce soit, fera l'objet d'un forfait de renonciation de 5€ par enfant

Garderie municipale

Horaires : le mercredi de 12h00 à 12h30

Inscription : Lors de la première venue, la famille de l'enfant doit remplir obligatoirement une fiche de renseignements auprès de la mairie.

Tarif : gratuit

Plus d'informations sur le site de la commune www.montrelais.fr